

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 44 (1903), p. 41-48

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1903__44__41_0

© Société de statistique de Paris, 1903, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2. — FÉVRIER 1903.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 1903.

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance précédente. — Observations à l'occasion dudit procès-verbal : M. G. Cadoux. — Installation du nouveau Président : Discours de M. Mercet, président sortant. — Discours de M. Schelle, président pour l'année 1903. — Distinctions honorifiques — Avis nouveau relatif au prochain Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à Bordeaux du 14 au 17 avril prochain. — Correspondance. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général, M. Yves Guyot — Présentation d'un membre titulaire. — Communication de M. Lucien March sur les conditions et les résultats de l'apprentissage dans l'imprimerie; discussion : MM. E. Levasseur, A. Neymarck, D^r Chervin, P. des Essars.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Mercet. Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 1902 est adopté.

M. Gaston CADOUX demande la parole à l'occasion du procès-verbal. Il regrette de n'avoir pas entendu l'observation présentée au début de la séance du 17 décembre dernier par M. Yves Guyot sur sa communication relative au trust de la navigation. Cette observation l'a impressionné, parce qu'en août 1902, ayant vu, en compagnie du président de la Chambre de commerce, à Brest, sur l'emplacement de la forme de radoub, des ouvriers occupés à des travaux de piquetage et de sondage et ayant été avisé de la mise imminente en adjudication de la maçonnerie, il avait la conviction que la construction était en cours.

Il a demandé des renseignements officiels à Brest, et voici ce qu'il a appris : Les sondages ont bien été exécutés de 1899 à 1902 ; le programme de l'entreprise des terrassements et maçonneries a bien été arrêté le 18 juin 1902 ; mais, par suite d'un refus de participation de la Chambre de commerce au sujet de l'excédent des dépenses résultant de l'augmentation des dimensions de l'ouvrage, ces travaux, au lieu d'être adjugés en septembre 1902, ne l'ont été qu'en janvier 1903, retard dont M. G. Cadoux ne fut pas informé.

La construction de cette cale de radoub n'est donc pas, comme l'a cru M. Yves Guyot, un vague projet, mais est bien en voie de réalisation. Si les travaux n'avancent qu'avec la lenteur de ces sortes d'entreprises, la forme de radoub de Brest,

d'une longueur de 225 mètres et d'une largeur à la base de 25 mètres et de 35 mètres à la partie supérieure, serait achevée vers octobre 1907.

M. Émile MERCET se lève et prononce l'allocution suivante :

Discours de M. Mercet, Président sortant.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

J'arrive aujourd'hui, à la fin du mandat que vous m'avez fait le grand honneur de me confier.

Au moment de transmettre mes pouvoirs à notre excellent confrère M. Schelle, que l'unanimité de vos suffrages appelle à ce fauteuil, je vous demande la permission de passer rapidement en revue les travaux accomplis par notre Société au cours de l'année écoulée.

Mon premier devoir est de rappeler devant vous les pertes douloureuses que la mort nous a infligées.

Sont décédés en 1902 : MM. le D^r Piogey, un des premiers membres fondateurs de la Société, en 1860 ; — Bouvet, inspecteur régional à Lyon de l'enseignement technique ; — Paul de Chamberet, inspecteur général de la compagnie d'assurances la *Mutuelle-Vie* ; — Arsène Dumont, de Caen, qui, jusqu'au dernier moment a pris part à nos travaux et nous a fait, peu de temps encore avant sa disparition, d'intéressantes communications sur la natalité par département. Sa perte a été douloureusement ressentie par la Commission extra-parlementaire de la population à laquelle il donnait tout son concours ; — Mathieu Talir, président de la Commission municipale de statistique de Prague ; — le D^r Lefebvre, doyen de la Faculté de médecine de Louvain ; — le C^{te} de Labry, inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées ; — Charles Cotard, l'ingénieur distingué bien connu.

Nous adressons de nouveau l'expression de notre souvenir sympathique et ému aux familles de ces collègues.

Mais, si des vides aussi nombreux et aussi regrettables se sont produits parmi nous, nous avons eu, par contre, la satisfaction d'enregistrer de nouvelles inscriptions et d'accueillir au milieu de nous 16 confrères nouveaux, désireux de s'associer à nos discussions et à nos travaux.

Pendant le cours de cette année, nous avons eu le plaisir de voir récompenser les travaux de plusieurs de nos confrères.

Les distinctions qu'ils ont obtenues ont été :

Une croix de la Légion d'honneur, attribuée à M. Maurice Yvernès, chef du Bureau de la statistique au Ministère de la justice, fils de notre regretté et affectionné Secrétaire général M. Émile Yvernès ; la rosette d'officier de l'Instruction publique à M. Salefranque ; les palmes académiques à M. Limousin ; le Mérite agricole à M. Edmond Théry. Nous renouvelons toutes nos félicitations aux confrères qui ont été l'objet de ces distinctions.

Nos travaux de l'année ont été particulièrement intéressants ; nos séances mensuelles ont été bien remplies.

Respectant la tradition pratiquée et observée par mes savants prédécesseurs, je rappellerai rapidement les communications faites en séances et sur lesquelles ont porté nos discussions :

Séance du 15 janvier 1902. — M. Lucien March : L'état de la population calculée par la combinaison des relevés de l'état civil de 1806 à 1901.

Séance du 19 février. — M. G. Cauderlier : La loi qui règle les naissances.

Séance du 19 mars. — M. Keller : Statistique de l'industrie minérale pour l'année 1900. — M. Alfred Neymarck : Ce qu'on appelle la féodalité financière.

Séance du 16 avril. — M. des Essars : La répartition des revenus en Autriche.

Séance du 21 mai. — M. Clément Juglar : Comparaison du mouvement des naissances et de la succession des crises économiques.

Séance du 18 juin. — M. Paul Meuriot : Du centre mathématique de population dans les capitales européennes. — M. Schelle : Statistique des chemins de fer du monde.

Séance du 16 juillet. — M. Bonnard : Les trusts. Leurs conséquences possibles au regard de la Tunisie. — M. Schelle : Les résultats du grand programme de travaux publics de 1879, en ce qui concerne les chemins de fer (programme de M. de Freycinet).

Séance du 15 octobre. — M. Yves Guyot : La question des sucres. Primes et cartels.

Séance du 19 novembre. — M. Gaston Cadoux : Le trust de l'Océan.

Séance du 17 décembre. — M. Gaudin : Les effets de commerce en France et à l'étranger : l'escompte.

Voici maintenant l'énumération des autres travaux insérés dans le *Journal* de la Société :

M. de Foville : La statistique et l'opinion. — M. Gustave Bienaymé : Le coût de la vie à Paris à diverses époques. — M. Flour de Saint-Genis : Les contrats de mariage en France. — M. Lucien March : Le recensement des industries et métiers, effectué en Belgique le 1^{er} décembre 1896. — M. Alfred Bénard : Élections philanthropiques. — M. le D^r Jacques Bertillon : Du degré d'efficacité de la loi du 23 décembre 1874 (loi Théophile Roussel).

Enfin, à cette liste de travaux spéciaux, il convient d'ajouter les chroniques régulières :

De M. Hertel sur les transports ; — de M. Maurice Bellom sur les questions ouvrières et les assurances sur la vie ; — de M. des Essars sur les banques, les changes et les métaux précieux ; — de M. Maurice Yvernès sur la statistique judiciaire ; — et les notes bibliographiques de MM. Levasseur, Neymarck, des Essars, Fléchet, Salefranque, Michel Huber, Émile Macquart, etc., etc., sur les divers ouvrages parus, notamment sur : la *Théorie générale de la Monnaie*, de M. A. Aupetit ; — l'*Histoire documentaire et philosophique de l'Administration des Domaines*, de M. de Saint-Genis ; — le *Douzième Census des États-Unis* ; — la *Responsabilité en matière d'accidents du travail*, de M. Bellom ; — le *Régime fiscal des valeurs mobilières en Europe*, de M. Maurice Jobit ; — la *Loi de la population en France*, de M. Cauderlier ; — les *Résultats de la première révision décennale du revenu net des propriétés bâties* ; — la *Crise allemande de 1901-1902* ; — le *Charbon, le fer et l'acier*, de M. André Sayous.

Cette liste, un peu trop longue peut-être comme énumération, nous démontre que l'année 1902 est loin, en somme, d'avoir été stérile et que nous pouvons être satisfaits de l'activité déployée par nos divers confrères que nous félicitons de leurs utiles travaux.

Il convient d'ajouter que les discussions en séances et les travaux en commissions spéciales ont donné lieu à l'intervention d'un très grand nombre de nos membres, assistants fidèles de nos réunions mensuelles.

Et maintenant, mes chers Confrères, laissez-moi vous remercier encore une fois du fond du cœur du grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à occuper ce fauteuil. J'ai été très touché de la confiance que vous m'avez témoignée et l'année que vous m'avez permis de consacrer spécialement aux affaires de notre Société comptera dans mon existence parmi celles dont je garderai le meilleur souvenir.

J'ai été secondé dans ma tâche par nos dévoués collègues : M. Fléchet, notre secrétaire général, tout entier acquis à ses délicates fonctions, qui réclament tant de soins et d'attention. — M. Matrat, notre vigilant trésorier, gardien et défenseur fidèle de nos intérêts financiers. — Enfin, M. March, notre précieux et distingué secrétaire des séances.

Je les remercie tous trois très cordialement de m'avoir si parfaitement entouré et soutenu dans l'accomplissement de mes fonctions, de même que je remercie, au nom de la Société tout entière, les membres du Conseil et les anciens Présidents qui lui ont continué l'appui et l'autorité de leurs lumières.

Il me reste un dernier devoir très agréable à remplir, celui d'appeler au fauteuil l'homme distingué que nous avons désigné dans notre dernière séance : M. Gustave Schelle, chef de division au Ministère des Travaux publics.

La haute situation qu'il occupe dans cet important département, la juste considération dont il y est entouré, les travaux statistiques sur les tramways, chemins de fer, travaux publics, dont il nous a fait bénéficier ; les ouvrages importants qu'il a publiés sur Vincent de Gournay, sur Dupont de Nemours, sur Lavoisier et la statistique agricole il y a plus d'un siècle, tout concourt à justifier et à sanctionner notre choix et à nous assurer à l'avance de la continuation de la prospérité de notre Société.

Nous sommes heureux d'adresser à notre cher confrère et ami, M. Schelle, l'expression de toute notre confiance. (*Applaudissements.*)

M. Mercet cède alors le fauteuil à son successeur.

En reprenant sa place au milieu de ses collègues, il reçoit leurs empressées salutations.

M. G. SCHELLE, après avoir pris place à la présidence, prononce le discours suivant :

Discours de M. Schelle, Président pour l'année 1903.

MESSIEURS,

Je ne me permettrai pas de discuter la décision que vous avez prise à mon égard ; j'ai l'habitude d'obéir ; j'entre donc en fonctions sans songer aux difficultés que je pourrai rencontrer ; je vois seulement l'honneur que vous me faites.

J'ai tout d'abord à remplir un devoir très doux, celui de dire tout haut à un ami, notre Président sortant, ce que nous disons de lui tout bas. Oui, mon cher Président, nous connaissons depuis longtemps votre aimable simplicité, la culture et la distinction de votre esprit. Vous nous avez permis de profiter, pendant l'année qui vient de s'écouler, de vos habitudes de méthode et de décision ; nous sommes liés à vous maintenant par des sentiments de gratitude que nous garderons fidèlement. Je ferai, quant à moi, ce que je pourrai pour vous imiter.

En prenant un aussi bon modèle et en recourant, jusqu'à l'indiscrétion, aux conseils salutaires de notre dévoué secrétaire général qui, vous le savez, Messieurs, ne perd jamais de vue vos intérêts et prête constamment son précieux et amical concours à vos Présidents, j'espère bien que notre Société ne perdra rien cette année du bon renom auquel elle a droit.

Un de nos amis, et des meilleurs, vous faisait remarquer, il y a trois ans, qu'elle avait atteint la quarantaine et qu'elle était restée jeune et vivante. Elle comptait des noms illustres à sa naissance, elle en compte encore. Elle avait des discussions utiles et brillantes, elle en a toujours, et elle a de plus qu'autrefois des relations avec le monde entier, ainsi qu'en témoigne le monceau d'ouvrages de toutes langues derrière lequel se cache modestement notre secrétaire général.

Les progrès de la statistique depuis le jour où notre Société s'est réunie pour la première fois, le 5 juin 1860, ont été considérables.

Je suis plein de respect, vous le pensez bien, pour tous les statisticiens et en particulier pour nos devanciers qui ont frayé les routes que, sans eux, nous ne pourrions aussi facilement parcourir ; je crois pouvoir dire néanmoins, qu'au milieu du siècle dernier l'esprit de critique n'avait point encore pénétré profondément toutes les parties de la statistique. Quelquefois, on semblait attacher plus de prix à la multiplicité qu'à la qualité des chiffres ; quelquefois, on attribuait à ces chiffres plus d'exactitude qu'ils n'en comportaient, ou bien l'on abusait de la conjecture, arme utile, mais dangereuse, qui doit être maniée avec la plus grande circonspection.

Je puis affirmer, au contraire, que cet esprit de critique, sans lequel la science

n'existe pas, se montre pour ainsi dire à chaque ligne, dans la plupart des publications qui passent maintenant sous nos yeux.

Notre Société, par son Bulletin, par ses débats, par les liens qu'elle établit entre ses membres, par son action au dehors, peut hautement revendiquer sa part des progrès qu'il nous est donné de constater. Nous apprenons ici à douter, à discuter, à ne croire aux chiffres qu'après en avoir examiné l'origine, qu'après avoir recherché les erreurs qui ont pu les vicier, qu'après avoir mesuré leur degré d'approximation. Nous ne devons pas nous figurer, sans doute, que nous avons atteint à la perfection, des réformes restent à accomplir ; mais d'énormes résultats ont déjà été obtenus et si, dans leurs publications, les statisticiens faisaient plus de confidences au lecteur, s'ils lui expliquaient par quels moyens ont été recueillis les renseignements qu'ils lui fournissent, par quels cribles successifs ces renseignements ont passé avant d'être acceptés, quelles chances d'erreur sont attachées à leur emploi, on se rendrait mieux compte de la somme d'efforts dépensée pour améliorer sans cesse les instruments de travail mis à la disposition du public.

Nous n'avons pas besoin de convaincre de notre bonne foi et de notre souci de l'exactitude ceux qui nous connaissent, mais nous devons songer aussi à ceux, toujours nombreux, qui affectent de mépriser les sciences économiques en général, la statistique en particulier, et à ceux, au moins aussi nombreux, qui utilisent nos chiffres pour en tirer des déductions inattendues.

On généraliserait ces derniers, on imposerait silence à une partie des autres, en indiquant nettement la limite d'erreur attachée à chaque donnée, en montrant avec quel soin elle a été obtenue. C'est une manie très humaine que de dénigrer ce qu'on ignore. Il est bien plus commode de dire, comme le renard gascon ou normand :

Les raisins sont trop verts et bons pour les goujats,

que d'aller chercher une échelle pour les cueillir. Il est bien plus commode, quand on se croit un homme instruit, de trouver une science absurde ou inutile que de se donner la peine de l'étudier.

A la fin du XVII^e siècle, Malebranche se voyait obligé de défendre la physique contre les gens instruits qui persistaient à prendre Aristote pour chef de file. « Ils ne manquent pas d'affirmer, disait-il, que ce n'est que dans les mathématiques qu'il faut chercher une entière certitude, qu'il est impossible aux hommes de connaître la nature, que ses ressorts et ses secrets sont impénétrables à l'esprit humain et une foule d'autres belles choses. »

Les recherches physiques ont prouvé que les secrets de la nature sont pénétrables ; les recherches physiologiques, que ses ressorts ne sont pas si cachés qu'on ne puisse en découvrir aucun. L'économie politique et la statistique ont montré à leur tour que les phénomènes produits par les actes humains n'échappent point plus que les autres aux investigations de la science.

Combien de fois pourtant n'a-t-on pas dit, et n'entendons-nous pas répéter, que les phénomènes sociaux sont si complexes, qu'il est presque impossible de voir les causes qui les font naître, que dans le monde social trop de forces et de volontés diverses interviennent pour que tout n'y soit pas variable, que l'observateur se trouve dès lors en présence d'un amas confus de faits imprévus et contradictoires au milieu desquels il ne peut rien discerner !

Or les phénomènes sociaux ne sont pas nécessairement plus complexes, plus difficiles à étudier, moins capables de liaisons entre eux que les autres phénomènes de la nature. La complexité n'est pas l'attribut spécial d'une classe de phénomènes. Il y a, dans toutes les sciences, des parties simples et des parties compliquées ; il y a, dans toutes, des faits qu'on explique sans peine et des faits en face desquels l'intelligence humaine reste impuissante.

Les forces qui agissent dans le monde social sont multiples et les effets en sont variables ; cela est incontestable, mais il en est ainsi, même dans le monde physique, surtout dans le monde physiologique, et cela n'empêche point d'être assuré que

des rapports constants et nécessaires existent entre les faits physiques ou physiologiques de même ordre.

Considérez l'organe qui est placé au milieu de nos visages ; il est petit ou grand, mince ou gros, élégant ou disgracieux. Il n'a jamais exactement la même forme et pourtant sa forme est bien particulière à notre espèce. Vous avez la certitude que les dimensions de cet organe, bien que variables, ne peuvent franchir certaines limites ; que chez aucun homme il ne sera complètement nul et n'aura pas non plus cette longueur étonnante qui distingue certains pachydermes.

Entre les faits sociaux et les faits physiologiques il y a, quant à la manière dont ils se présentent à nous, beaucoup d'analogies. Les faits sociaux de même ordre sont rarement identiques, mais leur variabilité possible est enfermée dans des limites ordinairement assez étroites. Aussi quand nous nombrons ces faits pour une société donnée, dans des temps égaux et successifs, nous constatons le plus souvent que les sommes obtenues diffèrent très peu entre elles. Et si nous trouvons des anomalies, nous pouvons presque toujours affirmer qu'elles proviennent de circonstances particulières qui sont venues troubler l'action des forces ordinaires.

Comment pourrait-il en être autrement ? Les actes humains ne sont pas accomplis au hasard, sans motifs ; ils sont déterminés par des besoins, par des habitudes, par des idées, qui, chez la grande majorité des membres d'une société, sont, pour ainsi dire, les mêmes. Il n'y a donc pas de raison primordiale pour qu'il soit plus difficile de découvrir et de formuler des lois d'ordre social que des lois d'ordre physique ou d'ordre physiologique.

Si les sciences économiques inspirent à une partie du public moins de confiance et de respect que d'autres, cela tient, non à ce qu'elles sont plus incertaines, non à ce qu'elles ont fait moins de progrès, mais principalement à ce que trop de gens en discutent les problèmes sans avoir fait d'études préalables.

Il me semble que les statisticiens parviendraient, dans une certaine mesure, à contrarier les empiriques et à dépitier les dénigreur, s'ils ne se bornaient point à livrer au public, sans commentaires, les instruments de travail qu'ils ont préparés soigneusement, s'ils faisaient au lecteur des confidences suffisantes pour lui inspirer une entière confiance et pour le mettre en garde contre l'usage inconsidéré qui pourrait être fait des chiffres qu'il a sous les yeux.

Le vœu que je formule, Messieurs, est pleinement conforme au but que nous poursuivons ici ; car ce que nous voulons tous avec opiniâtreté, avec passion, c'est combattre l'erreur et aider à la marche de la vérité.

Aussi je me hâte de me taire et de vous prier de vouloir bien, sans plus de retard, reprendre vos travaux. (*Applaudissements.*)

M. le PRÉSIDENT a le plaisir d'informer la Société que l'un de ses vice-présidents, M. Pierre des Essars, chef des études économiques à la Banque de France, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur. Tous les confrères de M. des Essars savent avec quel soin et quel souci de la vérité ses travaux sont établis et M. le Président est heureux de cette occasion de lui offrir, en son nom et au nom de la Société, les félicitations les plus cordiales.

Un autre membre de la Société, M. G. Manchez, a été promu officier de la Légion d'honneur. Tous ses confrères savent avec quel talent il rédige les chroniques financières du journal *Le Temps* et les études qu'il y publie.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait part à la Société d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique rappelant que des facilités sont offertes à ceux de nos collègues qui voudraient assister au mois d'avril prochain au Congrès des sociétés savantes à Bordeaux. Une carte leur permettra de faire le voyage aller et retour pour le prix d'un voyage simple à place entière. Il se met à leur disposition pour la leur procurer.

A l'instigation de M. Levasseur, et sur la demande de M. le Secrétaire général, le Directeur du Censur de Washington avise que la Société est inscrite sur la liste de distribution des dix volumes du Censur de 1901, qu'elle recevra sous peu.

L'assistance par le travail, fondation Mamoz, 170, rue du Faubourg-Saint-Honoré, informe la Société qu'elle se tient à la disposition de tous ceux qui auraient à lui confier des travaux de copie ou d'écritures, travaux qu'elle ferait exécuter par des employés sans place.

M. le **SECRETARE GÉNÉRAL** dépose sur le bureau les ouvrages suivants, de la part de leurs auteurs : FRANCE, *Rapport du jury international de la classe 103* (Exposition universelle de 1900) [grande et petite industrie, associations coopératives et syndicales], par M. Arthur Fontaine; *La Méthode mathématique en économie politique*, par M. Bouvier, professeur à la Faculté de droit de Lyon, dont M. des Essars veut bien se charger de faire un compte rendu bibliographique dans un prochain numéro; BELGIQUE, *L'Évolution économique du XIX^e siècle* (Angleterre, Belgique, France, États-Unis), par M. Em. Cauderlier; DANEMARK, *Consommation de fumille des ouvriers*, par M. Poubin.

M. Yves GUYOT présente, de la part de M. E. Clavierie, une étude sur les *relations commerciales avec l'Extrême-Orient*. C'est un travail très documenté et de valeur. L'auteur n'a pas une grande crainte du péril jaune; il croit au contraire que les facultés d'absorption de la Chine ont augmenté beaucoup de 1891 à 1901 et que nous pourrions être assurés d'un centre considérable de consommation si nous savions utiliser ce marché. M. Macquart veut bien se charger d'un compte rendu de cet ouvrage.

Sont parvenus également un certain nombre de documents officiels, dont on trouvera plus loin la liste (p. 75).

MM. Fernand Faure, Alfred Neymarck, auxquels s'associe M. Schelle, président, proposent la nomination comme membre titulaire de la Société, de M. Bénac, directeur du mouvement général des fonds au Ministère des finances, 10, avenue de l'Opéra. Conformément aux statuts, cette proposition sera l'objet d'un vote définitif à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Lucien March sur les conditions et les résultats de l'apprentissage industriel dans l'imprimerie. Cette communication intéressante, qui paraîtra dans un prochain numéro, donne lieu à la discussion suivante :

M. LEVASSEUR remercie M. March de ce travail qui vise particulièrement l'industrie de l'imprimerie. Le petit nombre des contrats écrits d'apprentissage a été observé il y a longtemps pour la petite industrie parisienne; les patrons hésitent de plus en plus à en faire. La modification des mœurs de la petite bourgeoisie laborieuse et l'esprit d'indépendance des apprentis ont contribué à cet abandon des contrats; d'autre part, en cas de rupture, les patrons n'avaient, en fait, aucune sanction. Dans les études actuelles on vise la loi de 1851; mais on reconnaît que certains articles de cette loi sont à conserver. La commission officielle croit utile de faire revivre le contrat d'apprentissage; elle devrait examiner si l'obligation d'un contrat écrit — qui fixerait effectivement le patron sans avoir de sanction réelle en cas de défaillance de l'apprenti — n'amènerait pas certains patrons, qui font encore des apprentis sans écrire de contrats, à n'en plus accepter; il faut se montrer très prudent pour ne pas les décourager.

M. NEYMARCK dit qu'après avoir feuilleté le gros volume rendant compte de l'enquête sur l'apprentissage industriel, il l'a lu en entier, tellement il l'a trouvé intéressant pour l'économie sociale et la statistique. Le fait d'avoir envoyé à toutes les professions un questionnaire unique et identique a amené de singuliers quiproquos : les banquiers, les exportateurs, les fabricants de fleurs ou plumes avaient à répondre aux mêmes questions que les couvreurs, les maçons ou les bouchers. Il voudrait savoir à quels banquiers on s'est adressé. Dans cette profession il ne connaît pas d'écoles professionnelles proprement dites. Il sait que, pour apprendre la banque, il faut entrer tout jeune dans une banque et commencer par accomplir de menues besognes ennuyeuses pour, plus tard, suivre les affaires et se mettre au courant de la pratique des opérations et, si on a les aptitudes, devenir chef de service.

Il aurait désiré qu'un paragraphe de l'enquête notât cette filière.

S'il n'y a pas d'écoles professionnelles, il y a des cours : la fondation Bamberger, les cours de l'Association philotechnique, etc. Dans les grandes sociétés de crédit il y a des bureaux d'études financières où les jeunes employés peuvent apprendre la théorie des affaires financières à côté de la pratique. Il tenait à signaler ce qui lui paraît une lacune dans un document de premier ordre.

M. Lucien MARCH rappelle tout d'abord que son étude ne porte que sur l'imprimerie.

M. le docteur CHERVIN demande si l'enquête a tenu compte des apprenties femmes.

M. P. DES ESSARS signale que, dans certaines professions, ceux qui reçoivent l'enseignement professionnel des écoles spéciales n'en tirent pas tout profit. On lui a dit qu'à l'École Bouille, par exemple, beaucoup d'élèves, au lieu de se faire ébénistes, tapissiers ou sculpteurs sur bois, deviennent comptables, employés, etc.

M. Lucien MARCH se félicite d'avoir provoqué un échange de vues sur une question aussi importante. Il voudrait ajouter une réflexion à celles qu'a présentées M. Levasseur. M. Levasseur a dit les répugnances des patrons à se lier à l'égard d'apprentis sans responsabilité et il craint que, si l'on oblige les patrons à signer des contrats écrits, ils ne renoncent en général à former des apprentis. Mais ne peut-on prétendre, au contraire, que le contrat écrit sera une arme entre les mains du patron; un dédit à la charge du père de l'apprenti peut y être inséré et, étant écrit, le contrat sera plus sûrement exécuté? Au contraire, le contrat verbal est plus efficace contre le patron et de faible valeur contre l'apprenti, car, faute de texte précis, les sanctions judiciaires épargnent plus facilement l'apprenti que le patron.

D'ailleurs, M. March fait observer que, dans l'esprit de M. Levasseur et de M. Neymarck, il s'est créé une confusion qui s'explique par la distribution toute récente du rapport de M. Briat au Conseil supérieur du travail. L'enquête annexée à ce rapport est tout autre que celle dont il a entretenu la Société. Celle-ci a été commencée en 1898 et s'applique à une seule industrie, l'imprimerie, tandis que l'autre enquête a été ordonnée en 1901 par le Conseil supérieur du travail et s'applique à toutes les industries. Le questionnaire de cette nouvelle enquête a été adressé aux Chambres de commerce, aux Conseils de prud'hommes, aux Syndicats patronaux et aux Syndicats ouvriers. C'est probablement un Syndicat d'employés de banque qui a communiqué les renseignements auxquels a fait allusion M. Neymarck; les écoles signalées sont sans doute des écoles supérieures comme Turgot, Colbert, etc., ou des cours de banque.

Répondant à M. Chervin, M. MARCH dit que le personnel féminin n'est pas compris dans les moyennes citées; mais le compte rendu publié par l'Office du travail fait connaître les salaires des ouvrières de l'imprimerie, sans les confondre avec ceux des ouvriers.

Enfin, M. March croit, comme M. des Essars, qu'un certain nombre d'élèves des écoles professionnelles, après leur sortie, abandonnent la profession à laquelle ils se sont préparés pour des emplois non manuels. C'est une tendance qu'il a signalée et qui empêche les écoles professionnelles de répondre exactement au but pour lequel elles ont été créées. En ce qui concerne l'École Bouille, le fait signalé par M. des Essars sera vérifié lors d'une nouvelle enquête que l'Office du travail va faire porter sur les industries du meuble.

Aucun membre ne demandant plus la parole, M. le PRÉSIDENT remercie M. March de ses observations complémentaires et lève la séance à 10 heures trois quarts.

Le Secrétaire général,
E. FLECHEY.

Le Président,
SCHELLE.